

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **EOLE-LIEN**
Forme juridique : Société coopérative
Adresse : Rue sous l'Eglise N° : 3A Boîte :
Code postal : 5020 Commune : Temploux
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur
Adresse Internet :
Adresse e-mail : ERICHINYOT@GMAIL.COM

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du au

l'exercice précédent des comptes annuels du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent ne sont pas identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.2, A-app 6.6, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 8, A-app 9, A-app 11, A-app 12, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Antoine Alain

rue sous l'Eglise 3A
5020 Temploux
BELGIQUE

Wergifosse Brigitte

rue sous l'Eglise 3A
5020 Temploux
BELGIQUE

Hinyot Eric

rue sous l'Eglise 3A
5020 Temploux
BELGIQUE

Debecker Fabienne

rue sous l'Eglise 3A
5020 Temploux
BELGIQUE

Mangez Jean

rue sous l'Eglise 3A
5020 Temploux
BELGIQUE

Verbois Jean-Louis

rue sous l'Eglise 3A
5020 Temploux
BELGIQUE

Allard Marie

rue sous l'Eglise 3A
5020 Temploux
BELGIQUE

De Waele Michel

rue sous l'Eglise 3A
5020 Temploux
BELGIQUE

Lavis Mireille

rue sous l'Eglise 3A
5020 Temploux
BELGIQUE

Gatellier Pascal

rue sous l'Eglise 3A
5020 Temploux
BELGIQUE

Cocu Xavier

rue sous l'Eglise 3A
5020 Temploux
BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>3.857.867</u>	<u>4.144.848</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	47.106	65.948
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	3.725.761	4.016.650
Terrains et constructions		22	58.000	58.000
Installations, machines et outillage		23	3.667.761	3.958.650
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	85.000	62.250
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>1.342.837</u>	<u>918.363</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	756.519	230.724
Créances commerciales		40	416.767	230.705
Autres créances		41	339.752	19
Placements de trésorerie		50/53	250.400	400
Valeurs disponibles		54/58	289.643	679.080
Comptes de régularisation		490/1	46.275	8.159
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	5.200.704	5.063.212

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF					
CAPITAUX PROPRES					
Apport					
			10/15	<u>1.749.727</u>	<u>1.324.142</u>
			10/11	922.200	903.400
	Disponible		110	422.200	403.400
	Indisponible		111	500.000	500.000
Plus-values de réévaluation					
Réserves					
	Réserves indisponibles		12		
	Réserves statutairement indisponibles		13		
	Acquisition d'actions propres		130/1		
	Soutien financier		1311		
	Autres		1312		
	Réserves immunisées		1313		
	Réserves disponibles		1319		
			132		
			133		
	Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	827.527	420.742
Subsides en capital					
			15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net					
			19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS					
Provisions pour risques et charges					
	Pensions et obligations similaires		16		
	Charges fiscales		160/5		
	Grosses réparations et gros entretien		160		
	Obligations environnementales		161		
	Autres risques et charges		162		
			163		
			164/5		
Impôts différés					
			168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	3.450.977	3.739.070
Dettes à plus d'un an	6.3	17	3.039.055	3.360.546
Dettes financières		170/4	3.039.055	3.360.546
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	2.844.055	3.090.546
Autres emprunts		174/0	195.000	270.000
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	409.880	378.524
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	296.490	318.637
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	6.537	5.683
Fournisseurs		440/4	6.537	5.683
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	51.521	
Impôts		450/3	51.521	
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		47/48	55.332	54.204
Comptes de régularisation		492/3	2.042	
TOTAL DU PASSIF		10/49	5.200.704	5.063.212

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	916.909	969.387
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	5	
Chiffre d'affaires		70	1.094.708	1.085.688
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	177.804	116.301
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	315.082	327.327
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	3.403	2.217
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	598.425	639.843
Produits financiers		6.4 75/76B	13.010	
Produits financiers récurrents		75	13.010	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		6.4 65/66B	52.427	61.815
Charges financières récurrentes		65	52.427	61.815
Charges financières non récurrentes		66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	559.007	578.028
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	96.891	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	462.117	578.028
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	462.117	578.028

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	882.859	474.946
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	462.117	578.028
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	420.742	-103.082
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	827.527	420.742
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	55.332	54.204
Rémunération de l'apport	694	55.332	54.204
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	96.212
8029		
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	96.212	
8129P	XXXXXXXXXX	30.264
8079	18.842	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	49.106	
(21)	47.106	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	4.483.952
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	5.350	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	4.489.302	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	467.302
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	296.239	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	763.541	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	3.725.761	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	62.250
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	22.750	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	85.000	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	85.000	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Codes	Exercice
(42)	296.490
8912	1.210.168
8913	1.828.887
DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)	
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	
Dettes financières	
8921	75.000
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	
891	75.000
Autres emprunts	
901	
Dettes commerciales	
8981	
Fournisseurs	
8991	
Effets à payer	
9001	
Acomptes sur commandes	
9011	
Dettes salariales et sociales	
9021	
Autres dettes	
9051	
9061	75.000
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	
Dettes financières	
8922	3.015.546
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	
892	3.015.546
Autres emprunts	
902	
Dettes commerciales	
8982	
Fournisseurs	
8992	
Effets à payer	
9002	
Acomptes sur commandes	
9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
9022	
Impôts	
9032	
Rémunérations et charges sociales	
9042	
Autres dettes	
9052	
9062	3.015.546

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76	5	
(76A)	5	
(76B)		
66		
(66A)		
(66B)		
6502		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	3.636.250
91621	27.500
91631	4.152.500
91711	4.180.000
91721	
91811	140.000
91821	140.000
91911	
91921	
92011	
92021	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Exercice

RÈGLES D'ÉVALUATION

L'activité principale d'EOLE-LIEN sc, la production d'électricité à partir de sources renouvelables, est caractérisée par d'importants investissements initiaux (CAPEX) amortis sur la durée de vie des outils de production.

Immobilisations incorporelles : le permis de l'éolienne est amorti en cinq ans à partir de la mise en service de l'éolienne. A partir de l'exercice social 2023, les études préalables et les coûts liés à une demande de permis pour la deuxième éolienne seront pris en charge dans l'année, pour éviter le risque d'une surévaluation d'actif. En effet, l'expérience acquise lors de la demande de permis de la première éolienne montre que chaque demande de permis comporte des risques importants d'échec, souvent pour des raisons hors du contrôle de la coopérative ou de son bureau d'études.

Immobilisation corporelle dans une installation photovoltaïque (PV) : la durée de vie des panneaux est supérieure à 15 ans, mais une convention de tiers investisseur prévoit la cession de l'installation après dix ans : l'immobilisation est amortie en dix ans à partir de sa mise en service.

Immobilisation corporelle dans une éolienne : la durée de vie est supérieure à 15 ans, l'immobilisation est amortie en quinze ans à partir de sa mise en service.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				(+) ou (-) (en unités)	
COCITER SC 0508727881 Société coopérative Grand'Rue 4 7900 Leuze-en-Hainaut BELGIQUE					2022-12-31	EUR	2.501.076	1.369.737
SEACOOOP 0784920931 Société coopérative Posthoflei 3 2600 Berchem (Antwerpen) BELGIQUE					2022-12-31	EUR	314.633	-145.367

LISTE DES ENTREPRISES POUR LESQUELLES LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;

B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;

D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION **À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** **DU 23 MARS 2024**

1. Evolution des affaires

Voici quelques faits marquants de l'année 2023.

L'année 2023, dixième année d'Eole-Lien, a été une bonne année en terme de vent.

Mais 2023 a vu également les prix de l'électricité redescendre au niveau d'avant la crise de fin 2021. Cela a un impact « prix » significatif sur le résultat obtenu, compensé totalement par l'augmentation du volume.

Eole-Lien a continué de vendre son électricité à Cociter en privilégiant le mécanisme de circuit court. Le circuit court permet à Cociter d'offrir un des prix les plus attractifs du marché à ses clients.

La conjoncture du marché de l'électricité en 2022 a fait réagir la région wallonne qui a modifié sa politique d'attribution des certificats verts. Pour 2023, le Keco a été établi à 0, ce qui signifie qu'il n'y a plus de certificats verts pour les installations de plus de 3 ans. (Le Keco est un coefficient multiplicateur. Quand il vaut 1, nous recevons 1 certificat vert par MW produit. S'il est à zéro, nous n'en recevons pas et ne pouvons donc pas le vendre à 65 EUR pièce...)

Eole-Lien continue sa collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. Fin 2023, un appel à projet à caractère social a été lancé. Plusieurs projets ont été analysés. Les conclusions du jury sont attendues au premier trimestre de cette année et permettront au Conseil d'Administration de décider de l'aide apportée à ces projets.

Eole-Lien et 15 autres coopératives wallonnes de production électrique sont actionnaires de Cociter. Ensemble, via la coopérative SEACOOOP (qui regroupe également les coopératives citoyennes flamandes), nous avons annoncé une ambition à investir dans le projet belge éolien en mer du Nord, nommé Princesse Elisabeth (PEZ)... si le consortium dans lequel SEACOOOP est partie prenante est choisi par le gouvernement à la fin du processus de marché public.

2. Résultats de la coopérative et proposition d'affectation

L'exercice s'est étendu du 01/01/2023 au 31/12/2023, nous soumettons à votre approbation les comptes arrêtés au 31/12/2023 :

Compte de résultat

Ventes de l'électricité de l'éolienne	1.088.800,84 EUR
Charges d'exploitation décaissées éolienne	- 65.688,45 EUR
Charges financières éolienne (intérêts)	- 52.426,98 EUR
Amortissements éolienne	- 309.831,57 EUR
Résultat Eolienne	660.853,84 EUR
Ventes de l'électricité des PV du hall de Tennis	5.907,62 EUR
Amortissements PV Tennis	- 5.250,00 EUR
Résultat PV Tennis	657,62 EUR
Charges pour permis éolienne 2	- 60.531,25 EUR
Dons via FRB	- 40.000,00 EUR
Gestion de la coopérative	- 1.972,92 EUR
Résultat global avant impôts et dividendes	559.007,29 EUR

Proposition d'affectation du résultat

Le conseil d'administration propose l'affectation du résultat suivante :

- 1) Un dividende de 6% brut
- 2) Le report pour le solde après calcul de l'impôt dû

Bénéfice de l'exercice avant impôts	559.007,29 EUR
Impôts estimés	96.890,59 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	420.742,07 EUR
Bénéfice à affecter	882.858,77 EUR
Dividendes	55.332,00 EUR
Bénéfice à reporter	827.526,77 EUR

Bilan

Actifs immobilisés incorporels	47.105,95 EUR
Actifs immobilisés corporels	3.725.760,82 EUR
Actifs financiers (COCITER)	85.000,00 EUR
Créances	756.518,81 EUR
Placements	250.000,00 EUR
Liquidités	289.643,39 EUR
Autres	46.275,18 EUR
Capital	922.200,00 EUR
Résultat reporté (/!\ dividende)	827.526,77 EUR
Dettes long terme	3.039.055,13 EUR
Dettes court terme	409.879,82 EUR
Autres	2.042,43 EUR
Total du bilan	5.200.704,15 EUR

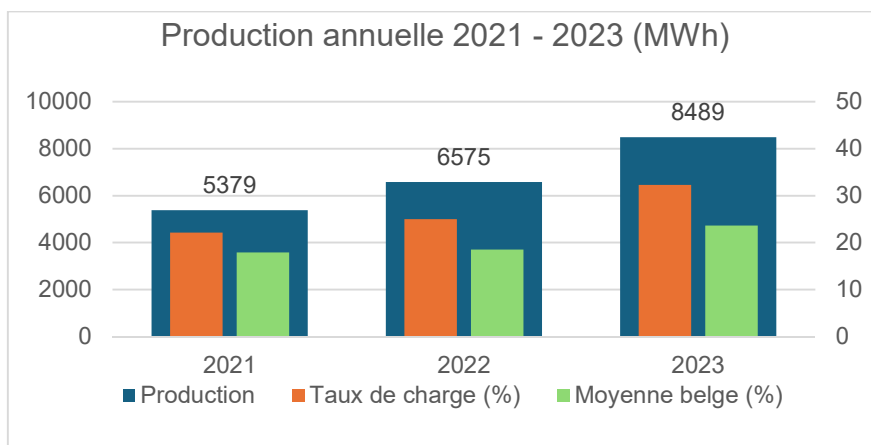
Le rapport de Monsieur Butacide, réviseur d'Eole-Lien pour cette année 2023 sera présenté à l'assemblée générale.

2.1 L'éolienne 1

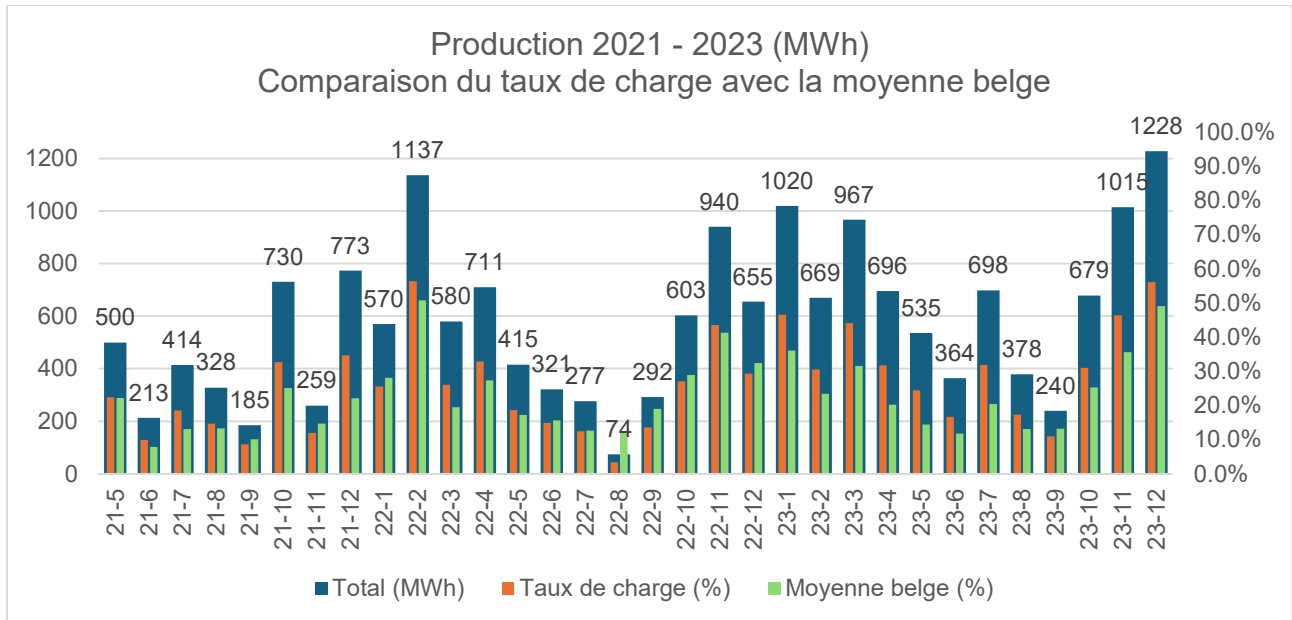
En 2023, notre éolienne a produit 8489 MWh, ce qui représente la consommation moyenne de 2400 ménages (3 fois Temploux). C'est 29% de plus qu'en 2022 (6575 MWh).

Un moyen de comparaison des parcs éoliens est la notion de taux de charge. Celui-ci est le pourcentage du temps qu'il faudrait si l'éolienne tournait en continu à sa puissance maximale pour obtenir ce qu'elle a effectivement produit sur l'année.

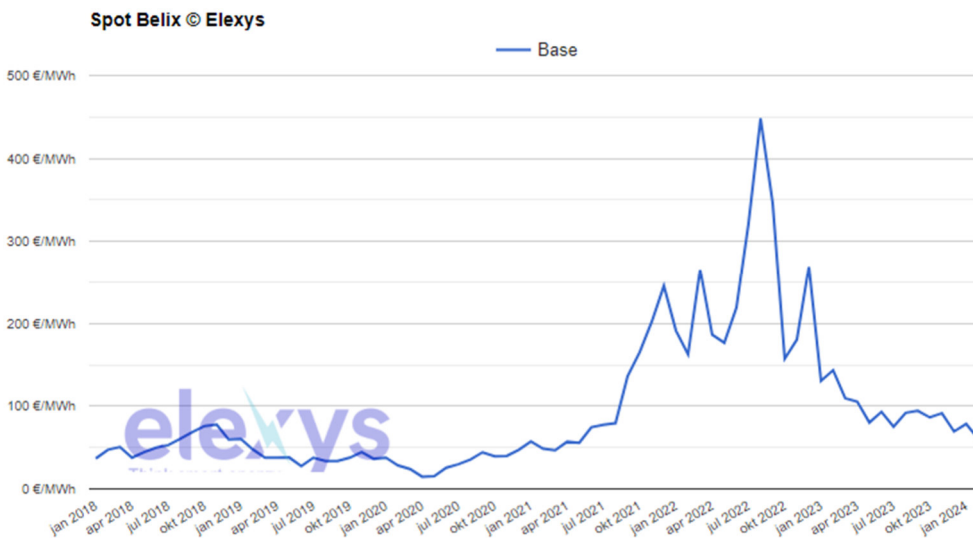
Notre éolienne est meilleure que la moyenne belge, comme le montre le graphique suivant. Cette performance est due au modèle assez récent que nous avons choisi, avec des pales de grand diamètre (126m).



Pour plus de détails, voici les résultats de notre éolienne mois par mois. A noter le caractère cyclique de la production : beaucoup de vent en hiver, moins en été.



L'année 2023 a vu le prix de l'électricité « chuter » et revenir à des valeurs proches de celles d'avant la crise de fin 2021-2022. C'est une bonne chose pour nous tous, consommateurs.



Notre prix de vente moyen, au MWh, s'est établi à 63,98 €. Pour rappel, dans notre plan financier, nous espérions un prix de vente de ~35,00 €/MWh.

Cette chute du prix de vente (- 36,02%) signifie une chute des revenus, malgré l'augmentation de production (+ 29,11%). Mais cette chute de revenus est compensée par l'augmentation du nombre de certificats verts vendus (grâce à l'augmentation de production).

En 2022, Eole-Lien a activement participé au bridage des prix aux consommateurs finaux, clients de COCITER via le prix de vente plafonné à 100 €/MWh. En 2023, Eole-Lien a aussi fait un geste en ce sens en appliquant la formule « circuit court » de COCITER qui baisse le prix de vente par rapport au prix du marché.

En 2023, la Région Wallonne (RW) a fait entrer en vigueur la nouvelle législation sur les certificats verts (CV), via le coefficient Keco qui a été ramené à 0. Heureusement, nous sommes toujours dans la période des trois premières années d'exploitation où ce coefficient est maintenu à 1. L'année 2023 reste donc une année exceptionnelle pour Eole-Lien. Par contre, ce mécanisme affectera le résultat des années à venir.

L'exploitation de l'éolienne a débuté en juillet 2021. Nous avons une période de garantie de deux ans pendant laquelle la maintenance était gratuite. Fin juin 2023, nous avons réglé la facture de maintenance pour 2023-2024 pour un montant de 58.855 €.

2.2 L'éolienne 2

A la fin de l'année 2022, nous avons réfléchi au projet d'une deuxième éolienne et nous avons eu une opportunité grâce au changement d'avis d'Elia quant à sa réservation au plan de secteur en vue d'une éventuelle future ligne haute tension des Isnes vers Franière. Le premier emplacement envisagé de l'éolienne existante était sur le tracé de cette ligne. Cela nous avait valu de chercher un autre terrain, peu de temps avant de déposer la demande de permis. Depuis lors, Elia a modifié ses projets et nous a répondu par un avis favorable à ce même endroit, éloigné de 500m au sud de l'éolienne existante.

Eole-Lien a décidé de lancer l'étude d'incidences qui est le préalable nécessaire à la demande de permis. Cette étude a été menée tout au long de l'année 2023 par le bureau CSD de Jambes.

L'officialisation du projet Eolienne 2 a été présenté lors de la RIP (réunion d'information préalable) le 16 mai 2023.

Le rapport final de cette étude est attendu pour avril 2024 afin de permettre le dépôt du permis unique de classe 1 fin avril 2024.

2.3 Le photovoltaïque sur le hall de tennis

L'installation photovoltaïque sur le toit du hall de tennis de Temploux est en fonctionnement depuis mars 2019.

L'année 2023 a vu un événement majeur impactant les finances de l'installation : l'octroi des certificats verts (CV) a été stoppé par la RW. C'est via le mécanisme dit « Keco » qui a été ramené à 0. C'est une conséquence directe des prix exorbitants de fin 2021 (plus de 200 €/MWh) et de toute l'année 2022 (entre 180 et 448 €/MWh). Depuis lors, les prix sont redescendus à des valeurs de l'ordre de 60 à 70 €/MWh.

Le fait de ne plus pouvoir compter sur la rentrée des certificats verts a rendu notre modèle économique initial déficitaire et nous a obligé à imaginer la solution suivante qui sera mise en œuvre dès 2024 :

1. Installer une batterie (budget +/-60.000 €) qui va permettre une augmentation importante de l'autoconsommation de l'électricité produite par les panneaux : passer de 60% à plus de 90%.
2. Renégocier à la hausse le prix de vente de l'électricité autoconsommée

2.4 L'activité « Lien social »

Durant cette année 2023, le « Fonds Eole-Lien Solidaire » a été créé auprès de la Fondation Roi Baudouin (FRB) et doté dans un premier temps de 20.000,00 €.

Son comité de gestion et le jury ont été constitués. Le comité de gestion est composé d'un représentant de la Fondation, d'un expert extérieur indépendant et du conseil d'administration d'EOLE-LIEN. Le jury est composé d'experts externes et de membres de la fondation.

Les règles d'octroi de dons ont été rédigées.

Un premier appel à projets a été lancé fin 2023 et 5 candidatures ont été reçues.

Celles-ci seront analysées en 2024 par un jury extérieur. Ensuite le comité de gestion prendra connaissance de cette analyse et décidera si le Fonds versera un don à un ou plusieurs de ces projets.

Outre cela, en 2023, la salle Saint-Hilaire a sollicité et obtenu un don de 20.000,00 € pour achever les travaux d'isolation et de chauffage.

3. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Le mécanisme d'attribution des certificats verts est en pleine évolution. La région wallonne s'apprête à migrer vers un autre régime d'octroi de certificats verts, baptisé CPMA (coût de production moyen actualisé). Celui-ci doit être basé sur deux principes :

- La compensation des coûts de production par les revenus liés aux certificats verts et à la vente d'énergie. (Les certificats verts octroyés le seraient pour arriver à couvrir les coûts de production, diminués du chiffre d'affaires déjà réalisé par la revente de l'électricité)
- L'actualisation des flux financiers sur la durée de vie économique de l'unité de production.

4. Risques et incertitudes

Le principal risque est lié au prix de vente de l'électricité, couplé à la nouvelle politique d'octroi des certificats verts. Ces deux éléments influencent directement les seules rentrées d'Eole-Lien (éolienne et panneaux photovoltaïques).

Les dépenses engagées pour la nouvelle demande de permis sont toujours soumises au risque du refus d'octroi.

Eole-Lien limite au maximum ses dépenses, puisqu'elle n'emploie pas de personnel. Les administrateurs sont bénévoles.

5. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la coopérative

Néant

6. Activités de recherche et de développement

Dans l'optique d'une éventuelle future communauté d'énergie, Eole-Lien a installé quelques dispositifs de collecte de données de production/consommation auprès de quelques coopérateurs.

7. Règles d'évaluation

L'activité principale d'Eole-Lien SC, la production d'électricité à partir de sources renouvelables, est caractérisée par d'importants investissements initiaux (CAPEX) amortis sur la durée de vie des outils de production.

Immobilisations incorporelles : le permis de la première éolienne et le logiciel CoopHub sont amortis en cinq ans à partir de leur mise en service.

A partir de l'exercice social 2023, les études préalables et les coûts liés à une demande de permis seront pris en charge dans l'année, pour éviter le risque d'une surévaluation d'actif. En effet, l'expérience acquise lors de la demande de permis de la première éolienne montre que chaque demande de permis comporte des risques importants d'échec, souvent pour des raisons hors du contrôle de la coopérative ou de son bureau d'études.

Immobilisations corporelles dans une installation photovoltaïque (PV) : la durée de vie des panneaux est supérieure à 15 ans, mais une convention de tiers investisseur prévoit la cession de l'installation après dix ans : l'immobilisation est amortie en dix ans à partir de sa mise en service.

Immobilisations corporelles dans une éolienne : la durée de vie est supérieure à 15 ans, l'immobilisation est amortie en quinze ans à partir de sa mise en service.

Immobilisations financières : Eole-Lien a investi 85.000 € dans le capital de COCITER. L'activité de COCITER est un prolongement essentiel de notre activité : Eole-Lien produit de l'électricité verte, COCITER achète cette électricité à Eole-Lien et la revend aux coopérateurs d'Eole-Lien, c'est le circuit court de l'électricité citoyenne et verte.

Eole-Lien possède 5.27% du capital de COCITER. Cette participation est stratégique. Eole-Lien est invité en tant qu'observateur à chaque Conseil d'Administration de COCITER et des coopérateurs d'Eole-Lien participent activement à la gestion opérationnelle de COCITER. Eole-Lien exerce bien une influence notable et durable sur COCITER, ce qui justifie le titre de "participation" (284) pour cet investissement. Le même raisonnement s'applique à SEACOOOP.

8. La coopérative a pour but de satisfaire les besoins économiques ou sociaux de ses membres

Le projet d'Eole-Lien est de produire de l'électricité verte, citoyenne et durable. Tous les coopérateurs ont investi dans ce but.

Tant les panneaux photovoltaïques que l'éolienne produisent de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable : le besoin social central est satisfait. Lorsque les résultats annuels le permettent, et par décision de l'AG, Eole-Lien fournit un avantage financier limité sous forme de dividende à tous ses coopérateurs. De plus, les coopérateurs d'Eole-Lien obtiennent une réduction tarifaire s'ils prennent leur électricité chez COCITER. Enfin, tous les prêteurs obligataires sont également coopérateurs, les intérêts sont payés à des coopérateurs.

A la fin de l'été 2023, Eole-Lien a finalisé la convention avec la Fondation Roi Baudouin, mettant en place son Fonds Eole-Lien solidaire. Le premier appel à projets a été lancé le 1er octobre 2023, en vue de soutenir des projets éthiques et solidaires dans le domaine de l'énergie renouvelable et la biodiversité à Temploux et dans les villages à proximité de l'éolienne. Il s'est clôturé fin décembre. L'analyse des propositions reçues aura lieu en janvier 2024.



9. Information et formation des coopérateurs

En 2023, Eole-Lien a envoyé sept "newsletters" d'information à tous ses coopérateurs. S'y sont retrouvés : les principes du "circuit court" avec COCITER appliqués par Eole-Lien, une invitation à une séance d'information sur l'Energie par le CPAS de Namur, la convocation à l'assemblée générale, l'invitation à la RIP de la deuxième éolienne.

Un premier appel à une enquête sur le projet SeaCoop a été lancé en juin 2023.

Lors du mois d'août, nous avons informé nos coopérateurs de l'évolution du projet de la deuxième éolienne.

Au travers d'une page Facebook publique, Eole-Lien informe et sensibilise 439 abonnés aux enjeux et projets liés à la production d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables.

10. Emission de parts nouvelles et transferts

En 2023, 68 nouveaux coopérateurs ont rejoint Eole-Lien et un total de 188 nouvelles parts ont été souscrites.

372 parts ont changé de mains.

11. Proposition de dividende – Solvabilité et liquidité

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'approuver la distribution d'un dividende de 6%, soit € 6,- bruts par part de coopérateur. Au 31/12/2023, 712 coopérateurs possédaient 9222 parts d'Eole-Lien, les dividendes s'élèveraient à € 55.332. Les comptes annuels ont été présentés dans l'hypothèse de cette distribution.

Eole-Lien est une coopérative agréée par le Conseil National de la Coopération, la distribution est limitée par la loi à 6% du capital.

Les conditions de liquidité et de solvabilité sont remplies.

12. Démissions et nominations

2023 a été l'année de la transmission des connaissances des 2 administrateurs démissionnaires, Michel De Waele et Jean Mangez, vers les nouveaux président et administrateur-délégué : Pascal Gatellier et Eric Hinyot. Ces démissions ont pris effet au 31 décembre 2023.

Brigitte Wergifosse arrive en fin de mandat et ne souhaite pas renouveler son mandat.

Vincent Golard a assisté aux dernières réunions du conseil d'administration en tant qu'observateur et se présente comme administrateur.

Le nombre de places vacantes à la table du conseil d'administration est donc de 3 (2 si Vincent est nommé). Nous recherchons des personnes volontaires, ayant un intérêt et une motivation pour :

- Le fonctionnement d'une coopérative
- La production et la commercialisation de l'électricité
- La technique (pour s'impliquer dans le monitoring et la maintenance des installations actuelles et futures ainsi que dans le projet EOLIENNE 2)
- La communication
- Les projets sociaux

13. Divers

Le siège social a été déplacé du Bout du Village, 54 à 5020 Temploux vers la Rue Sous l'Eglise, 3A à 5020 Temploux, avec effet au 30 juin 2023.

14. Perspectives pour 2024

Le contrat de vente de l'électricité produite par l'éolienne 1 est signé pour les six premiers mois de 2024. Nous allons renégocier ce contrat, sachant que nous ne percevrons pas de CV pour les six derniers mois de l'année 2024.

L'étude d'incidence pour l'implantation de l'éolienne 2 sera finalisée au mois d'avril 2024. La demande de permis unique de classe 1 qui inclut cette étude d'incidence sera déposée à la fin avril 2024.

L'installation de la batterie pour le hall de tennis est prévue pour avril-mai 2024.

Les projets sociaux qui ont été choisis suite à l'appel à projets de fin 2023 se verront attribuer leur subside lors du premier semestre. Un nouvel appel à projets sera lancé en fin 2024.

Nous continuerons à informer régulièrement nos coopérateurs au travers des newsletters sur tous ces sujets.



Dans l'espoir de vous rencontrer au cours de l'Assemblée Générale,

Au nom du Conseil d'Administration,

Eric Hinyot
(Signature)
Digitally signed
by Eric Hinyot
(Signature)
Date: 2024.03.01
09:17:24 +01'00'

Eric Hinyot
Administrateur-délégué

**Pascal
Gatellier**
Signature
numérique de
Pascal Gatellier
Date : 2024.02.28
16:44:51 +01'00'

Pascal Gatellier
Président du Conseil d'Administration